ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 126898

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'intérêt de l'activité menée par l'association régionale de Nord-Pas-de-Calais pour le dépistage et la prévention des handicaps de l'enfant qui a la responsabilité du programme régional de dépistage néonatal, ce qui représente plus de 50 000 nouveaux-nés. L'une de ses priorités porte sur le dépistage néonatal des troubles de l'audition dont la fréquence est de 1 pour 850 nouveaux-nés. Dans une précédente réponse publiée au *Journal officiel* du 11 janvier 2011 (question n° 78080), il est mentionnée "qu'il apparaît que le dépistage systématique en population générale est faisable et efficient en maternité au prix d'une organisation stricte, fondée notamment sur la disponibilité des personnels de maternité, le suivi minutieux des enfants dépistés positivement à la naissance et l'accompagnement des parents. Par ailleurs, il est essentiel que ces enfants diagnostiqués précocement puissent bénéficier, suivant les recommandations de la HAS, de prises en charge multidisciplinaires se basant sur l'information et le soutien des familles et le respect de leurs choix. Une instruction, qui devrait être prochainement adressée aux agences régionales de santé dans le cadre de la mise en oeuvre de l'axe « périnatalité et petite enfance » du programme stratégique régional de santé, fait du dépistage de la SPN une des priorités d'action et rappelle les recommandations en la matière". Compte tenu de ces éléments et de l'importance reconnue des enjeux en cause, il lui demande de lui indiquer les mesures qui ont été prises dans le cadre du dispositif annoncé ainsi que celles qui peuvent être envisagées en complément afin de favoriser le dépistage précoce des troubles de l'audition.

Données clés

Auteur : M. Thierry Lazaro
Circonscription : Nord (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 126898
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 809
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)